

Quelle sécurité pour l'Occident dans un ordre mondial post-occidental : le troisième "accord transatlantique" de l'OTAN?

Autor(en): **Herd, Graeme P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Toutes les photos © auteur.

International

Quelle sécurité pour l'Occident dans un ordre mondial post-occidental: le troisième « accord transatlantique » de l'OTAN ?

Graeme P. Herd

Senior Programme Advisor and Senior Fellow, GCSP.

Les points essentiels

- Dans le passé, l'OTAN a conclu deux « accords transatlantiques » : le premier lors de sa création en 1948-1949 et le second à la fin de la guerre froide, en 1990-1991. Ces « accords transatlantiques » sont fortement influencés par trois facteurs interdépendants. Premièrement, des changements dans la répartition mondiale de la puissance et donc dans la nature de l'ordre mondial. Deuxièmement, la capacité des Etats-Unis à adapter leur stratégie globale afin de maintenir leur suprématie dans des contextes stratégiques nouveaux. Troisièmement, la disposition des Alliés à servir de pierre angulaire atlantique d'une stratégie américaine globale, moyennant des avantages réciproques.
- Sous le président Obama – un président du Pacifique dans un « siècle du Pacifique » – la stratégie globale des Etats-Unis continuera à s'axer autour de la région Asie-Pacifique tout en cherchant à influencer l'attitude de la Chine et ainsi garantir les valeurs et les intérêts de « l'Occident » dans un ordre mondial émergent post-occidental mais toujours libéral. Sous le premier mandat d'Obama, les Etats-Unis ont lancé le Partenariat transpacifique (TPP) qui devrait être conclu au plus tard en 2015. L'Accord de libre-échange transatlantique (TAFTA) entre les Etats-Unis et l'Union européenne sera un thème phare de son second mandat. La totalité de ces échanges constitue déjà aujourd'hui 50 % de l'économie mondiale et 33 % du commerce mondial.
- Le troisième « accord transatlantique » permettra à une alliance jusqu'ici principalement politico-militaire d'utiliser son savoir-faire financier et économique: le pouvoir d'un système commercial mondial s'appuyant sur le NAFTA, le TPP et le TAFTA pour réguler les marchés de moindre importance et ainsi atteindre les résultats politiques escomptés. Une « OTAN économique » est la condition sine qua non pour garantir l'influence, l'identité et les intérêts occidentaux dans un ordre mondial post-occidental.

C'est l'incertitude stratégique qui domine

Les leitmotivs communs aux études et pratiques de sécurité internationale en vigueur sont l'incertitude, l'ambiguïté et l'ambivalence stratégiques. À Davos, les acteurs internationaux sont invités à afficher une « résilience dynamique, » et les principaux faiseurs d'opinion prônent des positions « inébranlables » face aux risques à venir, alors que foisonnent les paradigmes prédisant le déclin et la marginalisation de l'Ouest – ou des Occidentaux – face au « reste du monde. »

En effet, les déficits croissants poussent les États-Unis et l'Europe à réduire leurs dépenses militaires. Il s'ensuit une réduction de l'engagement américain envers la sécurité en Europe ainsi que de la capacité européenne à projeter sa force de par le monde, même pour des missions d'imposition ou de maintien de la paix d'envergure modeste (comme on le voit au Mali).

« Si l'on s'y prend bien, un accord qui ouvre les marchés et libéralise le commerce renforcera notre compétitivité dans le monde pour un siècle à venir. »

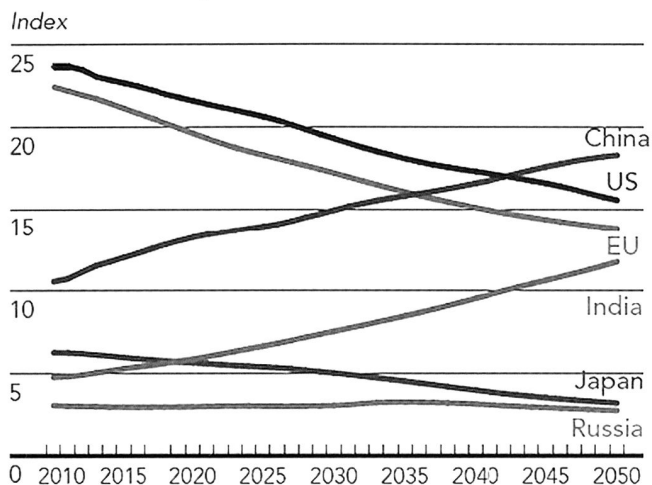
H. Clinton

Lorsqu'on se tourne vers l'avenir, le récent rapport *Global Trends 2030: Alternative Worlds* identifie quatre mondes alternatifs possibles, quatre tendances lourdes (l'autonomisation de l'individu, la diffusion de la puissance, les modèles démographiques, et l'articulation entre l'alimentation, l'eau et l'énergie), ainsi que six variables critiques qui peuvent changer la donne (une économie mondiale sujette à des crises répétées, des failles de gouvernance, le risque de conflits plus graves, une possible contagion de l'instabilité régionale, l'impact des nouvelles technologies et le rôle des Etats-Unis). Selon la « Nouvelle prévision des indices de puissance dans un monde à composantes multiples » (voir tableau No. 1), la puissance de la Chine, en termes de PIB, de poids démographique, de dépenses militaires et

d'investissements technologiques, dépassera celle de l'Union européenne dès 2035, et celle des Etats-Unis dès 2040. Quel peut donc être l'avenir de l'OTAN ?

Tableau No. 1 :

New Multi-Component Global Power Index Forecast



Les deux premiers « accords transatlantiques »

L'OTAN a été créée et s'est développée dans une période de transformation structurelle rapide. En 1948-1949, de multipolaire, le système international est devenu bipolaire. Ce qui a amené les Etats-Unis à adopter une stratégie globale qui, selon G. John Ikenberry, avait pour objectif de garantir la stabilité euro-atlantique et

de guider un ordre internationaliste libéral « incarné par la Charte atlantique, les accords de Bretton Woods, le plan Marshall et les Nations unies. Ce projet visait à asseoir les principaux Etats industrialisés sur des bases solides de coopération. Organisé autour de concepts liés au commerce, à la démocratie, à la promotion sociale et aux cadres multilatéraux, il allait gérer et stabiliser un ordre international moderne. » Les Alliés européens ont soutenu le leadership des Etats-Unis dans un ordre mondial internationaliste libéral en échange de l'engagement américain, dans l'Article 5, de garantir l'intégrité territoriale européenne grâce à son parapluie nucléaire. Cet accord a donné un sens et une orientation au rôle de l'OTAN dans un arrangement ou un contrat tacite en grande partie implicite.

En 1989-1990, le système international a une fois de plus évolué, passant de bipolaire à unipolaire lorsque l'URSS et son système d'alliance ont imposé, privant ainsi l'OTAN de ce qui soudait ses membres. La fin de la guerre froide a soulevé la question de la pertinence de l'OTAN dans l'avenir une fois accomplie sa mission principale : la défense collective contre la menace soviétique. Ce changement structurel a encouragé la réflexion et un nouvel examen des intérêts de chacun ; il en est résulté une stratégie globale américaine fondée sur la notion de dialogue avec d'anciens adversaires stratégiques et l'élargissement des systèmes de marché démocratiques. Cette fois-ci, l'« accord transatlantique » reposait sur la poursuite de l'engagement des Etats-Unis dans la défense européenne, les Alliés européens acceptant un rôle plus large de l'OTAN dans la sécurité collective et la gestion des crises ainsi que l'élargissement de l'Alliance sous leadership américain.





Scénarios d'avenir

A moins d'événements imprévisibles, on peut proposer deux formes alternatives de transformation structurelle émergente : soit une évolution structurelle rapide d'un ordre mondial unipolaire vers un ordre bipolaire compétitif, caractérisé par une rivalité sino-américaine ; soit une évolution structurelle plus lente qui verrait la Chine émerger parallèlement avec les Etats BRICS et les « Onze suivants », tels l'Indonésie, la Turquie et le Mexique, pour créer un ordre mondial multipolaire coopératif ou compétitif qui remplacerait le monde unipolaire. Chaque variante déterminerait une stratégie globale américaine différente, et chaque stratégie globale chercherait à utiliser l'OTAN le plus efficacement possible.

Le pire scénario : une « nouvelle guerre froide » ?

Dans l'éventualité d'un scénario de « nouvelle guerre froide », les Etats-Unis se feraient les champions d'un ordre international libéral fondé sur le libre-échange, le progrès social et les Etats démocratiques de marché, avec une dimension de sécurité militaire plus explicite fondée sur deux piliers : un dialogue renouvelé avec l'Europe grâce à un nouvel « accord transatlantique » et une nouvelle politique d'endiguement dans la région Asie-Pacifique s'appuyant sur une relance des partenariats commerciaux et des alliances de défense revitalisées. En réponse à la logique d'un transfert de puissance vers la Chine et à l'intensification de l'interdépendance et de la concurrence pour les ressources énergétiques non renouvelables et les matières premières, l'OTAN se servirait des partenariats régionaux existants et en créerait de nouveaux pour contrebalancer l'influence de la Chine en Asie centrale, du sud et de l'est. On pourrait par exemple envisager que la Thaïlande, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam et même l'Inde créent des organisations régionales alternatives excluant la Chine, ou qu'ils se tournent vers l'OTAN pour formaliser dans le même but un programme de partenariat en Asie du sud et de l'est.

En cas d'échec d'une recherche d'équilibre conciliante, l'évolution naturelle serait un soutien accru aux opérations de l'OTAN et même une augmentation des

demandes d'adhésion. Dans de telles circonstances, les opérations de gestion de crises de l'OTAN dans la région ne se dérouleraient pas sous le mandat de l'ONU mais seraient plutôt sanctionnées par des organisations régionales et des partenaires régionaux de l'OTAN. Ces partenaires de la région Asie-Pacifique deviendraient ainsi des instruments autant politiques – pour légitimer les opérations – que militaires – pour préserver l'équilibre stratégique et donc la stabilité. Ce sont les intérêts de la *realpolitik* tout autant que la compatibilité normative qui détermineront la composition de ces partenariats. En suivant cette logique, la finalité politique de l'OTAN consisterait à devenir le noyau institutionnel d'une communauté mondiale de démocraties disposant d'un rayon d'action opérationnel géostratégique global qui s'étendrait de Kinshasa aux îles Kouriles.

Quant aux Alliés européens, ils pourraient accorder leur soutien aux Etats-Unis en échange de l'engagement et de la solidarité de ceux-ci en matière de sécurité. Cette solidarité serait particulièrement nécessaire si la Chine utilisait son statut de créancier net et ses réserves de 3 200 milliards de dollars américains pour dicter les règles du jeu des marchés commerciaux et financiers mondiaux et tenter d'influencer les politiques étrangères et de sécurité de différents pays européens. Pour les Etats-Unis, le poids institutionnel et la légitimité politique de l'OTAN – par le biais du Conseil de l'Atlantique Nord – aurait plus d'importance que l'efficacité et la capacité militaire de ses alliés. En Asie de l'est, face à la Chine, l'efficacité et la capacité militaire de ces alliés et des partenaires locaux des Etats-Unis serait tout aussi importante que la légitimité politique qu'apporterait ce système d'alliance. L'aggravation des tensions se verrait limitée par la prise de conscience croissante que les transferts de puissance exacerbent les vulnérabilités stratégiques (dans les domaines nucléaire, cybernétique et spatial) que partagent les Etats-Unis, la Chine et, dans une moindre mesure, la Russie. Cette situation encouragerait donc une retenue réciproque en matière stratégique.

Article 2 du Traité de l'Atlantique Nord

« Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en

renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. »

Le meilleur scénario : « un ordre multipolaire coopératif » ?

Quelles seraient les conséquences stratégiques d'une plus grande interdépendance ? Derrière l'articulation économie-environnement-énergie, l'émergence d'acteurs non-étatiques (qu'ils relèvent de la criminalité organisée ou du terrorisme) et l'écroulement des structures provoqué par des chocs systémiques se cachent deux vérités incontournables : tous les Etats sont menacés, et aucun Etat ne peut, à lui seul, faire face à ces défis. Ces facteurs appellent l'émergence d'un ordre mondial guidé par la nécessité de coopérer : les réponses logiques aux menaces communes sont la coopération mutuelle et l'action collective. Reconnaître que l'on ne peut se passer des autres pourrait encourager la paix et forger une communauté de sécurité mondiale. Les Etats-Unis et la Chine se feraient les champions d'une modernité partagée fondée sur un modèle de marché démocratique et une bonne gouvernance. La convergence normative de ces grandes puissances serait incontournable, soit par l'application du principe de la responsabilité de protéger, soit par un accord sur la définition du concept « d'acteur responsable » et sa mise en pratique.

C'est un ordre mondial de ce type que l'OTAN encouragerait, et sa devise – des solutions multinationales pour des problèmes mondiaux – deviendrait un principe de fonctionnement. Etant donné la nature transnationale des menaces contemporaines, les restrictions budgétaires et l'amenuisement des ressources, la coopération en matière de sécurité tombe sous le sens. Dans cet ordre mondial coopératif multipolaire ou à multiples partenariats, l'OTAN serait considérée comme l'élément essentiel d'une sécurité collective et d'un système de gestion de crise mondialisés : un forum où les Alliés peuvent débattre de la dimension sécuritaire de tous les problèmes mondiaux et des meilleurs moyens de s'attaquer aux menaces transnationales communes.

Les partenariats avec le Groupe de contact international seraient consolidés par des opérations conjointes, et les échanges stratégiques qui se tiennent actuellement tous les deux ans entre l'OTAN et la Chine se traduiraient par le dialogue, suivi d'un partenariat stratégique. L'Inde également deviendrait un partenaire de cet Occident institutionnalisé élargi et l'OTAN créerait de nouveaux programmes de partenariat pour faciliter les opérations sous mandat de l'ONU destinées à gérer les points chauds régionaux. La capacité de projection et de soutien des Etats-Unis et sa « maîtrise » sur les cinq patrimoines mondiaux (la haute mer et les fonds marins, l'espace, l'Antarctique et le cyberspace) ont permis le développement florissant

des filières énergétiques et alimentaires mondiales ainsi que du commerce et des échanges internationaux, renforçant ainsi la suprématie économique et militaire américaine. Les Etats-Unis joueraient donc un rôle moteur dans le développement de partenariats prenant en compte les menaces cybernétiques et dans la mise en place de partenariats bilatéraux avec des Etats dont la proximité avec les voies maritimes vitales (l'Afrique du Sud) ou dont le rôle physique et normatif croissant dans les cinq patrimoines mondiaux (la Chine, l'Inde et le Brésil) rendent leur coopération essentielle.

Le troisième accord transatlantique ?

Aujourd'hui, pour l'OTAN, « le mieux est l'ennemi du bien », surtout en l'absence de consensus au sein de l'organisation sur la définition de ce « mieux ». Cependant, malgré la difficulté d'étendre davantage la coopération politico-militaire entre les Alliés dans un objectif stratégique, le développement d'une « OTAN économique » semble être une voie d'avenir si l'on prend en compte l'un ou l'autre des scénarios présentés. Le Traité de l'Atlantique Nord, dans son Article 2, stipule que « Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. »

« La plupart des Etats les plus riches, les plus avancés sur le plan industriel et démocratiquement stables sont occidentaux ou associés à l'Occident. C'est en Occident aussi que l'on trouve la plus grande accumulation de puissance terrestre que l'on n'ait jamais connue. »

Durant le second mandat d'Obama, la politique étrangère des Etats-Unis s'annonce très pragmatique : éviter les problèmes insurmontables, gérer les questions incontournables, accorder moins d'importance aux instruments militaires (la doctrine de « présence légère ») et mettre davantage l'accent sur les outils financiers et économiques (politique économique et de « géo-finance »). Aujourd'hui, les Etats-Unis et l'Union européenne partagent 50 % du PIB et plus de 33 % de parts du marché mondial ; les chiffres de 2011 révèlent que les investissements directs à l'étranger des Etats-Unis vers l'Union européenne étaient deux fois plus élevés que vers toute autre région (2'000 milliards de dollars) et que les investissements directs de l'Union européenne vers les Etats-Unis étaient quatre fois plus élevés que vers toute autre région (1'600 milliards de dollars). La secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton, la chancelière allemande Angela Merkel, le Premier ministre britannique David Cameron, le Congrès américain et le Parlement européen se sont tous prononcés en faveur d'un Accord de libre-échange transatlantique. H. Clinton remarque que « si l'on s'y prend bien, un accord qui ouvre les marchés et libéralise le commerce renforcerait notre

compétitivité dans le monde pour un siècle à venir ». Elle se demande si les Etats-Unis et l'Europe « s'investiront avec la même énergie dans les relations économiques qu'ils l'ont fait déjà dans le partenariat de sécurité ». Elle ajoute à juste titre qu'une action stratégique commune se concentrerait donc sur l'Asie : « si nous nous tournons vers l'Asie, nous ne nous détournons pas de l'Europe. Bien au contraire, nous voulons que l'Europe s'engage davantage, avec nous, en Asie. »

Le potentiel inhérent de l'Occident est clair : « même si l'on nous rappelle que, du moins pour l'instant, « la plupart des Etats les plus riches, les plus avancés sur le plan industriel et démocratiquement stables sont occidentaux ou associés à l'Occident, et c'est aussi là que l'on trouve la plus grande accumulation de puissance terrestre que l'on n'ait jamais connue. »

Si l'Accord de libre-échange transatlantique réussit, les Etats-Unis peuvent devenir en Asie-Pacifique un agent conciliateur et stabilisant en mobilisant le pouvoir économique et financier – combatif ou modéré – de l'Occident institutionnalisé (l'Union européenne et l'OTAN). Daniel Drezner affirme que « les gouvernements « régulateurs » qui réglementent de grands marchés peuvent utiliser leur puissance économique pour convaincre ou contraindre les acteurs tant privés que publics à adapter leurs politiques. Il suffit parfois d'une simple dépendance asymétrique pour arracher à d'autres acteurs des concessions bien utiles. Dans d'autres situations, il faudra faire appel à des menaces explicites ou des actes de contrainte économique. » La fusion transatlantique des pouvoirs économique-financiers et politico-militaires laissera une marque déterminante sur notre époque. De son succès dépendra la capacité décisive de l'Occident à influencer un nouvel ordre post-occidental.

G. H.

A propos de l'auteur

Le Dr Graeme P. Herd est conseiller et chercheur principal pour le programme du GCSP sur le leadership et la gestion des conflits. Il est co-directeur du cours international de formation sur les politiques de sécurité du GCSP et co-directeur du programme de maîtrise d'études avancées en sécurité internationale et européenne, programme reconnu par l'Université de Genève. Voici les références de son dernier ouvrage : Graeme P. Herd et John Kriendler (dir.), *Understanding NATO in the Twenty-First Century: Alliance Strategies, Security and Global Governance*. Londres et New York: Routledge, 2013, pp. 256. ISBN : 978-0-415-43633-5 (Hbk).

L'auteur remercie P. Dunay, M. Finaud, K. Koser, J. Kriendler, S. Salzman, C. Baustert et M. Merkelbach pour leurs commentaires et apport éditorial.

N.B. Ce texte représente uniquement le point de vue de l'auteur et ne reflète pas obligatoirement la vision officielle du GCSP.

Compte-rendu

La face cachée des révolutions arabes

Depuis le milieu de l'hiver 2011, en Afrique du Nord et au Proche-Orient, des mouvements de contestation populaire ont pris forme, incarnant les aspirations démocratiques et le ras-le-bol des citoyens à l'égard des régimes tyranniques et corrompus qui les gouvernaient. Ils sont parvenus à provoquer leur chute, mettant fin à des situations qui n'étaient plus acceptables au XXI^e siècle.

Telle apparaît la merveilleuse épopée du « printemps » arabe et de ses « révolutions » aux yeux de la majorité de l'opinion publique internationale. Toutefois, derrière ce conte aux yeux de la majorité de l'opinion publique internationale. Toutefois, derrière ce conte au dénouement heureux se cache une réalité bien différente. Alors que la très grande majorité des médias et des observateurs internationaux a fait de ces « révolutions » arabes le symbole de l'émancipation des peuples d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, il est apparu indispensable à de nombreux experts d'en donner une lecture plus objective.

En effet, plus de dix-huit mois après que ce soit levé le vent de révolte qui a balayé le monde arabo-musulman, il est possible de discerner plus distinctement le fil des événements et les jeux d'acteurs qui les ont impulsés.

Afin de percevoir plus clairement ce qu'ont été ces « révolution, » le Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R), en collaboration avec le Centre international de recherche et d'études sur le terrorisme (CIRET) a réuni une équipe d'experts internationaux pour dresser un bilan du « printemps » arabe. Leurs contributions ont été réunies dans l'ouvrage intitulé *La face cachée des révolutions arabes*, aux éditions Ellipses.

Ce livre s'attache successivement à étudier et à déconstruire les événements ayant eu lieu au Maghreb et au Proche-Orient, à mettre en lumière le rôle essentiel des acteurs extérieurs à ces « révolutions » et à évaluer les conséquences du printemps arabe. Il réunit les analyses de vingt-trois auteurs de huit nationalités et d'horizons différents. Ensemble, ils dénoncent la pensée dominante qui tend à faire du printemps arabe un événement spontané et positif pour les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, tout en démythifiant ces « révolutions »

Editions Ellipses, Paris, décembre 2012, 528 pages, 25 euros. ISBN : 978-2729878757

